



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
RÉVÈLE TON TALENT

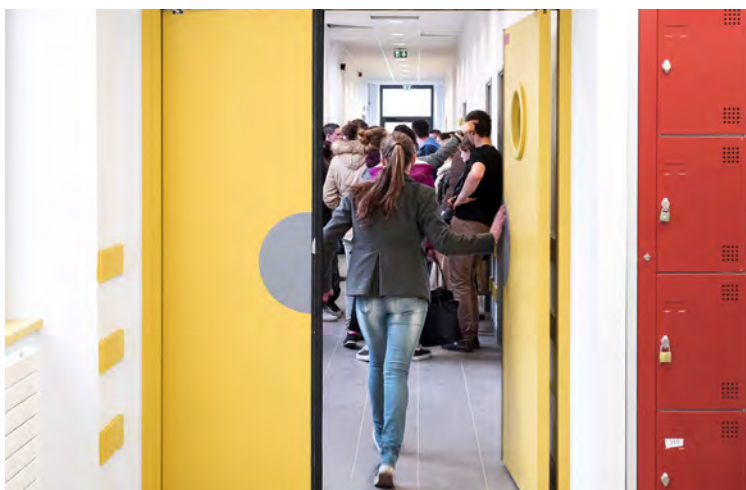
DOSSIER DE PRESSE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

RENTÉE SCOLAIRE 2023

“ Découvrir
S'épanouir
Réussir

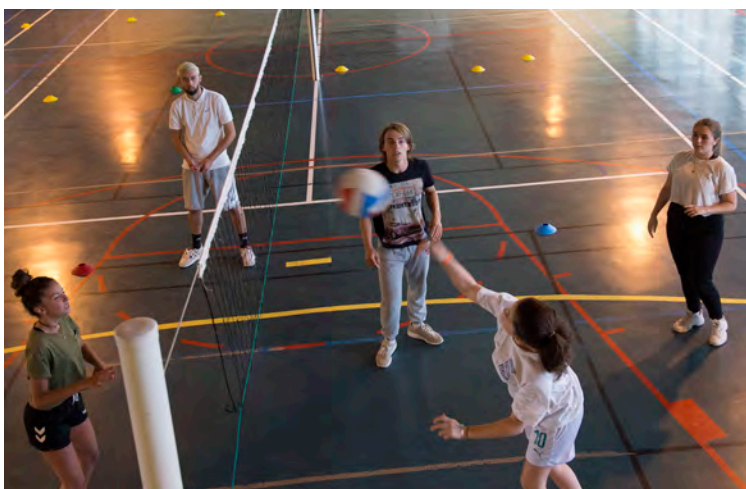
SEPTEMBRE 2023



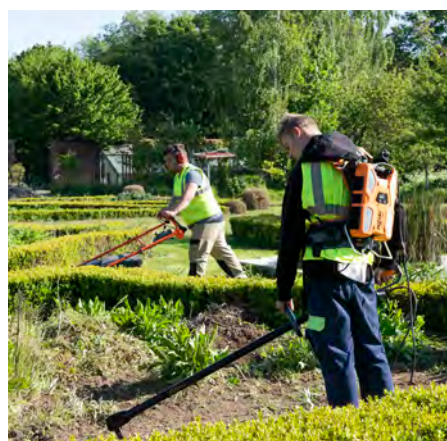
Lycée d'enseignement général et technologique agricole
« Le Chesnoy - Les Barres »



La ferme équestre de l'Institut de Genech



Lycée François Pétrarque, campus Agroparc



Bac Pro « Aménagements Paysagers »,
entretien du jardin

Édito



Nos établissements d'enseignement technique et supérieur agricoles jouent un rôle majeur, au cœur de l'action du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et dans tous nos terri-

toires : former des citoyens et futurs professionnels éclairés, permettre aux jeunes de s'épanouir, préparer une nouvelle génération qui va nous nourrir, protéger la nature et les animaux, prendre soin du territoire et des autres. Ils sont aussi totalement mobilisés pour relever le grand défi de notre temps : le changement climatique.

Je le dis à tous les élèves, étudiants et apprentis qui ont rejoint l'enseignement agricole avec la perspective de contribuer à notre avenir dans l'un des 200 métiers du vivant auquel nous formons : vous avez fait le bon choix. Vous êtes, depuis la rentrée scolaire 2020, toujours plus nombreux à faire ce choix. C'est une bonne nouvelle pour notre pays, son agriculture, son secteur agroalimentaire, ses forêts, l'environnement, les services vétérinaires, les services à la personne...

La rentrée 2023 de l'enseignement agricole est placée sous le signe des grands enjeux que sont le renouvellement des générations d'actifs en agriculture et les transitions agroécologique et climatique. Pendant six mois, à la demande du président de la République, une grande concertation nationale et régionale a été mise en place par l'État, avec les Régions, pour définir les orientations à prendre pour renforcer la souveraineté alimentaire de notre pays. Renouveler les générations et accélérer les transitions sont apparus aux yeux de tous, professionnels des filières agricoles, enseignants, collectivités, associations, chercheurs, citoyens, y compris les plus jeunes, comme deux priorités de notre souveraineté alimentaire. Cet édit est l'occasion de remercier toutes celles et ceux qui ont participé aux plus de 100 réunions de concertation entre janvier et juin 2023.

Cette année encore l'enseignement agricole va innover, évoluer, proposer de nouveaux projets pour toujours mieux former nos jeunes. Il s'appuie sur la pratique du sport et sur l'éducation socioculturelle. Il propose des soutiens personnalisés. Il est aussi mobilisé pour mieux les protéger, en particulier contre le harcèlement. Il a pour ambition de former encore plus de jeunes en faisant la promotion des formations et des métiers auxquels il prépare. La mise en place d'allocations financières, dont bénéficieront à partir de septembre les élèves des filières professionnelles pour les périodes de stages, contribuera à son attractivité. Il a également pour ambition de contribuer davantage aux transitions grâce au plan « Enseigner à produire autrement », qui mobilise toute la communauté de travail.

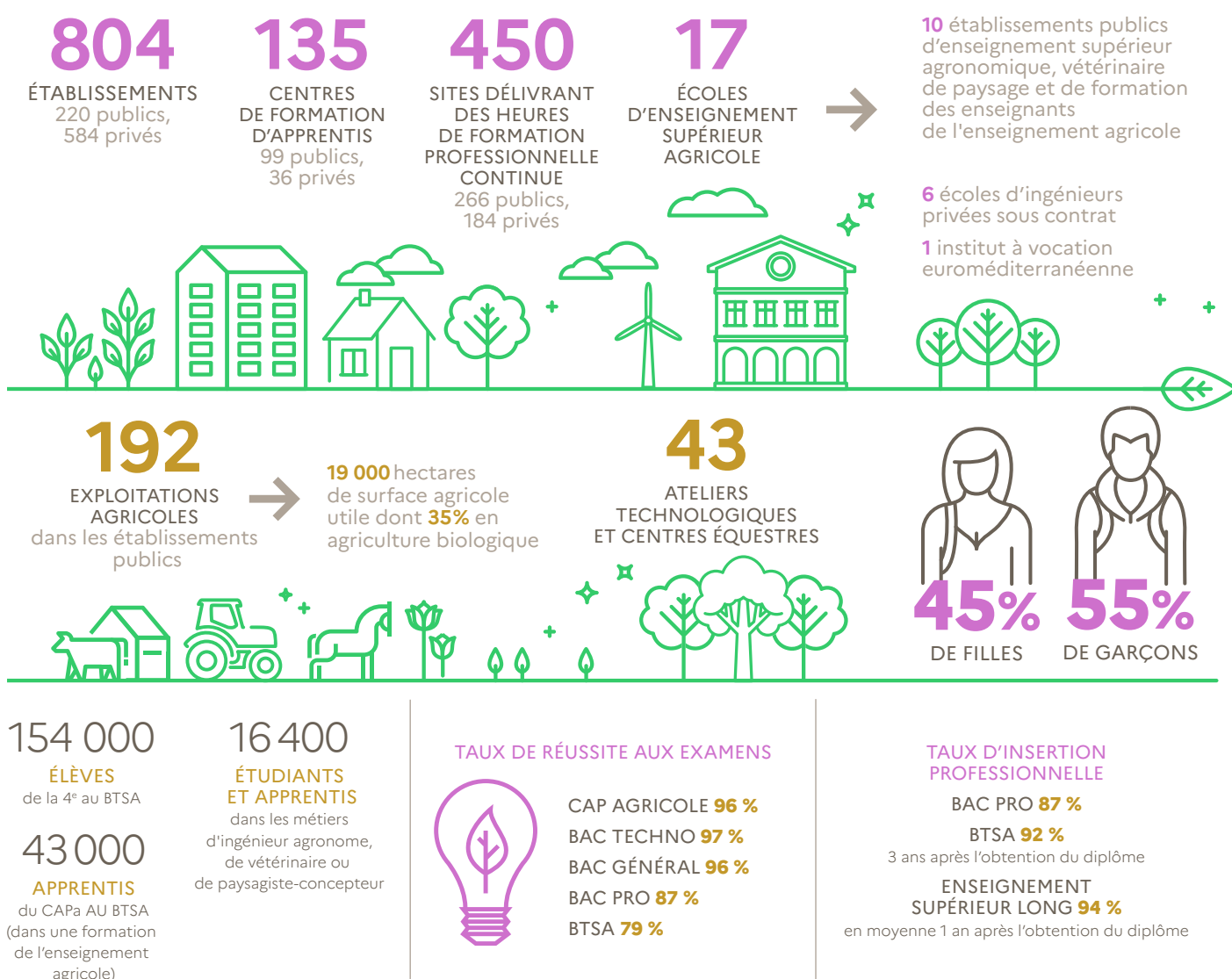
Si l'enseignement agricole obtient d'excellents résultats, en termes de réussite aux examens et d'insertion professionnelle, c'est avant tout grâce à ses enseignants et ses équipes éducatives. Le « Pacte enseignant » déployé cette année permettra de mieux les rémunérer et propose à ceux qui le souhaitent et le peuvent de s'engager dans des missions additionnelles au service des apprenants et des établissements. Si nos établissements sont si dynamiques et moteurs pour nos territoires, c'est aussi grâce aux équipes de direction, que je tiens à remercier, comme plus largement tous les agents de l'enseignement agricole.

Choisir l'enseignement agricole c'est choisir de vivre une aventure au cœur d'enjeux sociétaux très forts. L'Aventure du vivant est devenue la marque de notre enseignement, un enseignement en phase avec une société qui bouge, évolue et s'adapte. Soyons en tous les ambassadeurs !

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente rentrée.

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Les chiffres clés de l'enseignement agricole



Une large palette de formations

Préparant à plus de 200 métiers du vivant

L'enseignement agricole propose une grande diversité de formations, dès la classe de 4^e et jusqu'au doctorat. Il prépare à des métiers dans de nombreux domaines : filières agricoles et agroalimentaires, filière forêt-bois, métiers liés à la préservation et la mise en valeur des milieux naturels, l'entretien et la création d'aménagements paysagers, services aux personnes âgées ou à la petite enfance en milieu rural, services dans les territoires (tourisme, animation, communication, commerce et vente)...

L'enseignement agricole propose aussi des classes de bac général (avec une spécialité particulière : biologie-écologie) et de bac technologique (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

Après le baccalauréat, l'enseignement agricole offre l'opportunité de suivre des formations de l'enseignement supérieur court, comme le BTSA, ou long pour devenir vétérinaire, ingénieur ou paysagiste diplômé d'État. De nombreuses passerelles existent entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur.

Toutes les voies de la formation initiale scolaire et par apprentissage (hors bac général et études vétérinaires) ainsi que la formation continue sont proposées aux apprenants.



Production agricole, forestière, aquacole et des produits de la mer



Transformation et commercialisation de ces productions



Industrie agroalimentaire et alimentation, industries liées à l'agriculture



Santé et protection animale et végétale, hygiène, qualité et sécurité de l'alimentation



Aménagement, développement, gestion et protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage



Service aux personnes et aux territoires



Pose de pièges contre le carpocapse avec les élèves du lycée agricole « Le Valentin »

Servir de modèle pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique

Tous les établissements d'enseignement agricole technique et supérieur sont engagés pour relever le défi du changement climatique. Les exemples d'actions sont nombreux.

À partir de la rentrée scolaire 2023/2024, agriculteurs et conseillers agricoles pourront être reçus dans cinq établissements identifiés comme **démonstrateurs pionniers sur le climat**. À Sartène, Valence, Obernai, Albi et Lyon-Dardilly, les innovations testées avec réussite pour s'adapter et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), seront présentées comme supports pour accompagner des groupes d'agriculteurs qui veulent adapter leurs modes de culture. Les élèves et enseignants seront mobilisés pour cet ambitieux projet de recherche et développement de trois ans conduit par **Chambres d'Agriculture France** et soutenu par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. L'Institut Agro pilotera en appui une action de diffusion vers l'ensemble des établissements d'enseignement agricole.

Dans l'EPELFA de Lyon-Dardilly, les agriculteurs et conseillers pourront notamment observer les performances de la **pépinière horticole** et de la **parcelle de fruits rouges** en agrivoltaïsme installées en janvier 2023 (225 kWc sur 4 500 m²). Outre la production d'énergie, ces installations sur l'exploitation horticole du lycée visent à apporter

une protection contre les aléas climatiques par sa fonction d'ombrage (gel tardif, canicule) et un service agronomique (limitation de l'évapotranspiration et donc des consommations d'eau).

À l'EPELFA d'Obernai, l'unité de méthanisation de l'exploitation du lycée qui traite 5 000 tonnes de biomasse par an, issues de fumier et de biomasse alimentaire (déchets de cantines et industries locales) sera mise à disposition du projet. C'est aussi l'un des plus grands pôles expérimentaux de digestats de méthanisation de France. Outre la production d'énergie, le lycée limite les émissions de gaz à effets de serre et augmente le stockage de carbone dans les sols avec l'optimisation de l'épandage des digestats.

Via l'exploitation agricole de l'EPELFA de Sartène, les éleveurs et leurs conseillers pourront observer la stratégie d'autonomie et de diversification alimentaire mise en place sur les élevages ovins lait et caprins, pour optimiser les ressources fourragères sur les parcours arborés et en culture, en fonction de l'altitude et des comportements des espèces animales.

Des établissements d'enseignement pleinement acteurs des transitions

Ouvrir et tracer la voie des transitions et de l'agroécologie, faire de l'enseignement agricole un élément moteur sur les territoires et mettre l'apprenant au centre de la démarche, tels sont les objectifs pour tous les établissements d'enseignement agricole depuis 2020. Ils sont fixés par le plan « Enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agroécologie ». Trois ans après, les établissements d'enseignement agricole publics comme privés ont fait évoluer leurs pratiques pédagogiques, leurs enseignements et leurs modes de culture. Près de 90 d'entre eux l'ont montré à travers des événements ouverts au public lors de la 2^e édition du « Printemps des transitions » en 2023.

Cette journée est une façon de semer des graines. On interpelle les élèves de différentes manières : pédagogique, scientifique, artistique... C'est aussi une façon d'aider les élèves à devenir de futurs citoyens éclairés et responsables. Un jour, ces graines pourront germer dans l'esprit de chaque participant.

Christine Valentin, chargée de communication dans l'EPLEFPA du Velay à Yssingeaux.

Nous devons adapter notre manière de vivre à la nature. Nos modèles de villes ne fonctionnent plus. Ils ont trop d'impacts négatifs sur l'environnement. Il est indispensable de changer nos habitudes de consommation, de déplacement, de faire évoluer nos comportements de manière générale, afin de garantir un milieu vivable pour tous.

Louka, étudiant au campus La Mouillère à Orléans et co-créateur de l'atelier « La nature s'invite en ville ».

Les transitions font partie de notre culture. Tout le lycée a fait évoluer ses pratiques dans ce sens : qualité des sols, stockage du carbone avec la plantation de haies, enseigner l'incertitude, se lancer dans la création d'une houblonnière de rupture et dans des systèmes de cultures économes en produits phytopharmaceutiques.

Thierry Girodot, directeur de l'EPLEFPA d'Obernai.

+ 75 % de vétérinaires formés en France d'ici 2030 par rapport à 2017, dont la moitié recrutée post-bac

Les effectifs étudiants des écoles nationales vétérinaires, d'Alfort, de Lyon, de Nantes et de Toulouse ont déjà augmenté de 35 % depuis 2012.

Pour faire face à la pénurie de vétérinaires, notamment en milieu rural, le Gouvernement a initié un plan de renforcement des quatre écoles nationales vétérinaires (ENV) pour la période 2023-2025. Une nouvelle augmentation du nombre d'étudiants portera la taille des promotions de chaque ENV à 180 étudiants contre 160 actuellement. Cette accroissement s'accompagnera de recrutements d'enseignants ou de cliniciens.

Par ailleurs, la loi de programmation de la recherche crée un encadrement pour des écoles vétérinaires privées d'intérêt général avec les mêmes niveaux d'exigences que les écoles publiques. À ce titre, l'école vétérinaire UniLaSalle de Rouen a été agréée pour la rentrée de septembre 2022. Elle accueille 120 étudiants par promotion.

Avec 40 % de boursiers, ces premières campagnes de recrutement sur Parcoursup ont répondu à l'objectif de diversification sociale et géographique des étudiants.

Un recrutement post bac depuis 2021

En parallèle, les études vétérinaires ont été réformées avec l'ouverture d'un concours post-bac (Parcoursup) des ENV. Il permet de devenir vétérinaire en six ans après le baccalauréat, contre sept à huit ans d'études par les autres voies de concours.

Le recrutement post-bac des ENV, limité initialement à 160 étudiants en 2021 pour l'ensemble des quatre ENV, est renforcé pour atteindre 280 étudiants en 2024.

L'école vétérinaire UniLaSalle de Rouen recrute aussi post-bac (Parcoursup). Ainsi, la proportion d'étudiants accédant à une école vétérinaire française directement après le baccalauréat est portée à 50 %, norme de recrutement des facultés vétérinaires des autres pays de l'Union européenne.

Avec ce plan de renforcement des écoles nationales vétérinaires et l'agrément de l'école vétérinaire UniLaSalle de Rouen, le nombre de vétérinaires formés en France aura augmenté de 75 % entre 2017 et 2030.



Injection sous-cutanée

Devenir ingénieur agro ou véto avec un BTSA, c'est direct !



Travaux pratiques à l'Institut Agro Rennes-Angers

Plusieurs voies de concours existent pour devenir vétérinaire ou ingénieur agronome selon le cursus suivi après le baccalauréat. Ainsi, une voie des concours agro/véto est destinée aux étudiants de BTSA ou BTS. Jusqu'à présent, ces étudiants devaient être sélectionnés puis suivre une année en classe préparatoire « Adaptation technicien supérieur-bio (ATS Bio) », à l'issue de laquelle ils pouvaient se présenter, à bac+3, aux épreuves des concours agro/véto (« voie C »). Ces deux sélections successives entraînaient un nombre limité d'étudiants ou d'apprentis provenant de BTSA accédant aux écoles nationales d'agronomie ou vétérinaires.

Or, les étudiants ou apprentis diplômés d'un BTSA ont des compétences techniques et une connaissance des milieux de la production et de la transformation agricoles ou de l'élevage très appréciées des écoles et des futurs employeurs.

À compter de cette année, un étudiant ou un apprenti en BTSA souhaitant devenir ingénieur agronome ou vétérinaire bénéficiera d'un parcours simplifié, sécurisé et facilité :

- **Simplifié** : la classe préparatoire ATS-bio est supprimée.
- **Sécurisé** : les concours agro/véto sont organisés au cours de la seconde année de BTSA et l'admission définitive en écoles nationales d'agronomie ou vétérinaires est donnée aux étudiants dès la fin de leur BTSA.
- **Facilité** : les épreuves de ces concours agro/véto sont adaptées aux BTSA et réservées aux seuls titulaires d'un BTSA ou d'un BTS ou d'un BTSM (pour certaines options).

Avant de rejoindre définitivement les écoles nationales d'agronomie ou vétérinaires, les lauréats du concours « BTSA/BTS » suivront une année « passerelle », dispensée dans une classe à effectif réduit dans un lycée agricole. Ces classes seront chacune composées d'une section « ingénieur agronome » et d'une section « vétérinaire » en fonction du concours réussi.

Par ailleurs, les étudiants ou apprentis en BUT disposeront d'un concours dédié d'accès aux écoles nationales d'agronomie ou vétérinaires.

Le sport, priorité dans le cadre des actions éducatives en 2023/2024

La pratique sportive contribue à développer chez les jeunes certaines valeurs portées par l'enseignement agricole : sens de l'engagement, esprit d'équipe, vivre ensemble et convivialité... Le rugby et les sports de nature sont emblématiques, mais toutes les formes de sport s'inscrivent dans cette logique.

La pratique physique régulière est ainsi un enjeu important pour l'enseignement agricole, qui a construit un lien solide avec le monde du sport et l'accès aux pratiques sportives.

Pour l'année scolaire écoulée, environ 123 établissements ont proposé au total 158 sections sportives de l'enseignement agricole.

Malgré ces dispositifs, après la période de pandémie, une relative baisse de cette pratique est constatée dans les établissements agricoles. L'année 2023/2024 placera le sport comme une priorité dans le cadre des actions éducatives.

L'accueil par Paris des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 constituera un temps privilégié pour renforcer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif afin d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

En parallèle, plusieurs outils existent et continueront d'être déployés pour accompagner les jeunes dans le développement de leur pratique sportive, notamment ceux mis en place par la direction des sports du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, comme par exemple le « Pass'Sport » qui apporte une aide à l'inscription en club ou pour des licences sportives.

Sections sportives de l'enseignement agricole

158 sections



44

Rugby



43

Activités en pleine nature et de montagne



21

Équitation



2

Athlétisme



20

Football, futsal



15

Activités nautiques et aquatiques



11

Basket-ball, handball, volley-ball, badminton



2

Musculation

Le rugby : un sport phare de l'enseignement agricole

Le rugby est historiquement très pratiqué dans l'enseignement agricole. C'est d'ailleurs l'un des sports emblématiques de Sportea, le réseau des pratiques sportives de l'enseignement agricole, qui valorise les actions mises en place autour du sport pour les élèves et crée du lien entre les services déconcentrés, les établissements et les équipes éducatives.

Aujourd'hui, sur **158** sections sportives, **44** sont dédiées au rugby, ce qui représente **5 000** élèves adeptes de cette discipline.



29 équipes venant de 19 établissements agricoles concourent pour les titres de Champions des lycées agricoles

Ce sport est fortement plébiscité pour les valeurs éducatives et sociales qu'il porte.



Esprit d'équipe

« On est soudés, on se croise dans les couloirs, on se demande comment on va. Il y a un lien entre nous, qui fait que l'on est une équipe. »

témoigne Élodie Kolakowski, capitaine de l'équipe féminine de rugby du lycée agricole de Thiérache.

Évolution des élèves

« La section de rugby apporte de l'autonomie aux élèves, une diversité dans leurs enseignements et du plaisir à venir en cours sachant qu'ils ont d'autres activités prévues par la suite. »

pour Hugues Lecat, professeur d'agroéquipement du lycée agricole de Thiérache.

Pur plaisir

« Le but du rugby est aussi de profiter, de prendre du plaisir et d'être content de soi »,
se réjouit Louane Froment, demie de mêlée féminine.

Le « Pacte enseignant » : ce qui change à la rentrée

Annoncé par le président de la République le 20 avril 2023, le « Pacte enseignant » est mis en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2023-2024. Cette mesure vise à revaloriser la rémunération de l'ensemble des professeurs et conseillers principaux d'éducation (CPE) de l'enseignement technique agricole avec une augmentation de certaines indemnités (indemnité de suivi et d'orientation des élèves et primes d'attractivité) et une fluidification du déroulement de leur carrière.

Les professeurs et CPE percevront une hausse sans condition de leur rémunération. Cela se traduit concrètement par :

- ⇒ un doublement du montant de la prime statutaire perçue par tous les professeurs et CPE ;
- ⇒ une rémunération supérieure à 2 000 euros nets par mois pour tous les professeurs titulaires en début de carrière ;
- ⇒ une extension du bénéfice de la prime d'attractivité aux professeurs stagiaires ;
- ⇒ une revalorisation de la rémunération des professeurs contractuels.

Des **moyens supplémentaires** sont également alloués aux établissements afin **de rémunérer des missions complémentaires proposées aux enseignants et CPE volontaires** pour améliorer l'accompagnement des élèves, le fonctionnement des établissements et pour renforcer la capacité de l'enseignement agricole à accomplir ses missions.

Les missions suivantes ont été spécifiquement identifiées pour l'enseignement agricole :

- ⇒ le remplacement de courte durée, qui constitue une priorité ;
- ⇒ la participation à l'orientation et à la découverte des formations de l'enseignement agricole et des métiers du vivant ;
- ⇒ l'appui à la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- ⇒ le suivi des élèves en difficulté ;
- ⇒ l'accompagnement de la mise en œuvre de dispositifs et d'initiatives pédagogiques, éducatifs et techniques ;
- ⇒ l'accompagnement des transitions agroécologique et climatique ;
- ⇒ la relation école-entreprise ;
- ⇒ l'accompagnement de l'avenir professionnel.

La mise en place de ces missions complémentaires repose sur un principe : **le volontariat**, et sur une méthode : **la concertation**.



Travaux agricoles au lycée Le Valentin

Des périodes de formation en milieu professionnel (stages) gratifiées pour les élèves



À compter de la rentrée scolaire 2023-2024, les élèves de CAPa et de baccalauréat professionnel de l'enseignement agricole bénéficieront d'une allocation financière pour les périodes de formation en milieu professionnel.



Les conditions financières sont identiques à celles proposées aux élèves de l'Éducation nationale :

- ⇒ **50€** par semaine de PFMP pour les élèves **de 1^{ère} année** de CAPa et de **seconde professionnelle** ;
- ⇒ **75€** par semaine de PFMP pour les élèves **de 2nde année** de CAPa et de **première de baccalauréat professionnel** ;
- ⇒ **100€** par semaine de PFMP pour **les élèves de terminale de baccalauréat professionnel**.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'AVENTURE DU VIVANT

RÉVÈLE TON TALENT

SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

